

## **INTERGENER'ACTION**

Maison de la vie Associative

3 boulevard des Lices

13200 ARLES

courriel : [interg@hotmail.fr](mailto:interg@hotmail.fr)

Site web : [interg.e-monsite.com](http://interg.e-monsite.com)

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'Association Intégénér'action en complément des statuts.

Il a été adopté en Assemblée Générale et modifié pour la dernière fois le 9 novembre 2015.

Il est remis à chaque membre lors de son inscription ou sur le site de l'Association.

#### **1 - ADHESION**

Les activités sont réservées aux membres adhérents.

Les membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Celle-ci est versée à l'inscription.

Elle comprend :

- L'adhésion à l'Association
- La licence à la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) incluant l'assurance
- Les frais de participation selon l'activité choisie.

**Pour être adhérent à l'Association, il faut obligatoirement fournir à l'inscription :**

- **un certificat médical datant de moins de trois mois**, pour la ou les activités choisies.
- ou un questionnaire de santé lors du renouvellement de l'adhésion pour la 2eme et 3eme année.
- Le bulletin d'inscription rempli, daté et signé.
- Le règlement par chèque (possibilité de faire 2 ou 3 chèques, **éviter les centimes**, encaissables dans les trois mois qui suivent l'inscription).
- Deux enveloppes timbrées ou fournir une adresse mail.
- Une photo d'identité à la 1ere inscription.

**Les adhésions ne seront prises en compte que si le dossier est complet.**

**Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise.**

### **Cas particulier :**

Les personnes venant pour un essai devront être correctement équipées selon l'activité (chaussures, vêtements adaptés, eau, bonnet de bains, etc ...)

En cas d'accident, c'est votre assurance personnelle (responsabilité civile) qui vous couvrira.

Dès la 2eme participation, le dossier d'adhésion complet devra être fourni.

## **2 - COMPTABILITE**

Seuls les trésorier(e)s peuvent émettre des chèques pour les dépenses d'Intergénération, et veillent à la bonne santé financière de l'Association.

Un expert comptable vérifie et certifie les comptes.

## **3 - PERMANENCE AU LOCAL : STADE G. MISTRAL (rue Pierre Sépard Arles)**

Une permanence a lieu les 3 premiers vendredis de chaque mois de 9 H à 12 Heures.

Un répondeur téléphonique : 04 90 18 59 61 est à votre disposition ainsi que : 06 09 84 65 01 (portable d'Olivier).

Pour établir le programme des randonnées, des séjours et entendre les suggestions des adhérents, une commission composée de volontaires se réunit régulièrement.

## **4 - ACTIVITES**

**Les adhérents devront suivre les consignes des responsables chargés d'encadrer les activités.**

L' Association peut modifier les horaires des activités de plein air proposées aux adhérents en fonction des conditions météorologiques, climatiques ou environnementales, en particulier lors d'épisodes caniculaires.

### **Randonnées - balades :**

Le randonneur prend connaissance du programme et choisit sa sortie en tenant compte des difficultés annoncées et de sa forme physique.

Il sera équipé :

- D'un sac à dos muni d'une fiche de renseignements personnels (Carte d'identité - carte vitale - traitements).

- Chaussures de marche indispensables.
- Vêtements appropriés selon le temps.
- Bâtons de marche si utile.
- Gourde et pharmacie personnelle.

L'animateur a la possibilité de modifier et d'annuler l'activité s'il estime que les conditions requises ne sont pas réunies.

**Les randonnées sont prévues pour se dérouler dans un esprit convivial où les notions de performance et de compétition sont à éviter.**

### **Gymnastique :**

Les adhérents peuvent participer à toutes les séances proposées dans les salles mises à notre disposition par la ville.

### **Aquagym :**

Obligation de respecter le règlement intérieur de la piscine : (bonnet, douche, pas de maquillage)

### **Danses traditionnelles du monde.**

### **Marche tonique.**

## **5 - SECURITÉ**

En cas d'accident ou incident, il y a lieu de prévenir Olivier ou le (la) Président (e), afin d'établir les déclarations nécessaires (CODERS, Assurances).

## **6 - DONNEES PERSONNELLES**

En application du **Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)** les membres de l'Association **Intergenér'action** sont tenus de respecter les mesures préconisées : ne pas transmettre, à **titre personnel**, les données des fichiers (mail, téléphones, autres) et utiliser les données des adhérents à des fins de prospection dont l'objet n'aurait pas été validé par (le) la Président (e).

**Le non respect de ces conditions peut entraîner des sanctions.**

## **7 - ASSEMBLEE GENERALE**

Chaque adhérent est invité à participer à l'Assemblée Générale annuelle (exercice du 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente au 31 Aout de l'année en cours). Il peut mandater un autre adhérent pour le représenter.

Les nouveaux adhérents peuvent participer, sans droit de vote.

Définition de l'ordre du jour :

Il est établi par le CA. Les adhérents peuvent rajouter des questions. Leur demande doit émaner d'un quart des adhérents et parvenir au moins 10 jours avant l'AG.

## **8 - FORMATION DES ANIMATEURS**

Tout adhérent ayant bénéficié d'une formation financée par l'Association s'engage à participer activement à l'encadrement des groupes.

## **9 - NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR**

Les adhérents ne respectant pas les conditions du règlement intérieur, pourront être exclus de l'association, après avoir été entendu et après avis spécifique du CA.

## **10 - DIVERS**

Lors des transports, la responsabilité de l'Association ne peut être engagée. Le fait de transporter des personnes est un acte spontané du conducteur. Sa responsabilité est engagée.

**Journée pour tous** : ouverte aussi aux non adhérents.

Elle vous permet soit de faire une randonnée ou de vous balader (musée, magasins, restaurants, etc)

**Journée de clôture** : ouverte aussi aux non adhérents.

Moment convivial : balade, apéritif, pic-nic, danse, jeux, etc ...

Fait à Arles, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

La Présidente

Viviane Vignolles